

AFFICHE LE : 28/11/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CRECHES-SUR-SAONE

**ACCORD DE PERMIS DE CONSTRUIRE
MODIFICATIF**

délivré par le Maire au nom de la commune

ENVOI EN RECOMMANDE AVEC A.R.
AU PETITIONNAIRE
LE 29/11/2022

1A 176 21895717

Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes
DEMANDE N°PC 71150 21 S0002 M02, déposée le 04/10/2022

De : Monsieur Anthony FERREIRA NUNES et Madame Océane SUBTIL

Demeurant : 72 Rue Paul Beudet 71570 LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY
Sur un terrain situé : Rue du Puits Boulanger, Le Parc aux Cèdres, 71680 CRECHES-SUR-SAONE
Pour : L'enduit extérieur sera réalisé en finition écrasée de coloris terre de lune B10 de chez Parexlenko. Le kit photovoltaïque en toiture est supprimé.

Le Maire de CRECHES-SUR-SAONE,

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée – Dossier complet au 04/10/2022 ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 02/06/2009, modifié le 28/09/2012 et le 28/11/2014, révisé le 30/08/2019 ;
Vu l'arrêté accordant le permis de construire initial en date du 12/10/2021 et son modificatif en date du 12/10/2021;

Considérant l'article UB11 aspect extérieur-façades du PLU « Les couleurs des façades devront être conformes aux préconisations contenues dans la charte de couleurs déposée en mairie. » ;

Considérant que le projet prévoit un enduit de finition de teinte « terre de lune » ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire modificatif est accordé, sous réserve du strict respect des prescriptions mentionnées aux articles suivants.

Article 2

La couleur de finition des façades devra être conforme aux préconisations contenues dans la charte de couleurs déposée en Mairie.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt
Le 04/10/2022

Fait à CRECHES-SUR-SAONE
Le 28/11/2022
Le Maire
Roger THÉVENOT

